

SERVICE DES PRESTATIONS

Bureau Prestations Familiales

Demande d'allocation de congé de maternité

(Art. 116 - Code du Travail applicable dans le Territoire des îles Wallis et Futuna)

(Art. 57 - Accord Interprofessionnel Territorial - AIT -)

Objet : Certificat de suspension de contrat de travail.

<u>N° Assuré</u> :	
Je soussigné(e)	
Demeurant à	
Certifie que Madame	
a suspendu son travail, en raison de son état de grossesse, à compter du/ et qu'elle a perçue une rémunération de base de francs XPF (incluant nourriture et logement), pour le mois de, précédant son arrêt de travail.	
Pendant la suspension de son contrat de travail, son salaire :	
□ sera maintenu par l'employeur (Subrogation de l'employeur)	
□ ne sera pas maintenu (50% versé l'employeur et 50 % par la CPSWF)	
A	Le,